



Projet financé par
l'Union européenne

PROJET EUROMED JUSTICE III



COMPOSANTE II
RÉSOLUTION DES CONFLITS TRANSFRONTALIERS EN MATIÈRE
FAMILIALE

SF 2.2
2^e Séminaire de formation

**« LES STRUCTURES DE RÉOLUTION DES CONFLITS. LA
RECONNAISSANCE ET L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS RENDUES DANS
DES AFFAIRES TRANSFRONTALIÈRES »**

Lisbonne (PT), du 28 au 30 janvier 2014

ORDRE DU JOUR

Lundi 27 janvier 2014

19h30 - 21h00 Dîner de bienvenue pour les représentants des pays partenaires du Voisinage Sud.

Mardi 28 janvier 2014

09h00 - 09h15 **Enregistrement des participants**

09h15 - 09h30 **Discours de bienvenue**

Patricia Albuquerque FERREIRA, Directeur général adjoint, Direction générale chargée de la politique en matière de justice, ministère de la Justice, Portugal.

Andrés SALCEDO VELASCO, Chef d'équipe, Projet EuroMed Justice III, Barcelone (ES).

09h30 - 09h45 **Présentation du Projet EuroMed Justice III. Principales questions proposées pour la discussion, programme de travail et méthodologie à suivre durant le séminaire.**

Andrés SALCEDO VELASCO

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS, Responsable de formation, Projet EuroMed Justice III, Barcelone (ES).

09h45 - 10h45 **Présentation du travail réalisé au cours de la 1^{ère} phase du projet par rapport à la question de la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. Référence spéciale au « Manuel de bonnes pratiques dans le cadre des conflits transfrontaliers en matière familiale, et plus particulièrement des conflits familiaux transfrontières relatifs à la responsabilité parentale ».**

Juliane HIRSCH, Expert principal à court terme responsable et auteur du manuel susmentionné.

Débat

10h45 - 11h15 Pause café

11h15 - 13h00 **Tour de table. Présentation des participants par les participants et présentation de la situation dans les pays partenaires du Voisinage Sud au niveau de la répartition des compétences entre juridictions religieuses et juridictions civiles, et autres organismes de résolution des conflits dans les pays partenaires du Voisinage Sud. (I)**

Chaque délégation disposera de **12-15 minutes** environ pour se présenter et décrire la situation actuelle dans son pays dans les domaines couverts par ce séminaire.

Débat

13h00 - 14h30 Déjeuner

14h30 - 15h30 **Tour de table. Présentation des participants par les participants et présentation de la situation dans les pays partenaires du Voisinage Sud au niveau de la répartition des compétences entre juridictions religieuses et juridictions civiles, et autres organismes de résolution des conflits dans les pays partenaires du Voisinage Sud. (II)**

Chaque délégation disposera de **12-15 minutes** environ pour se présenter et décrire la situation actuelle dans son pays dans les domaines couverts par ce séminaire.

Débat

15h30 - 16h00 Pause café

16h00 - 17h30 **« L'exécution des décisions rendues dans des affaires transfrontalières : une référence spéciale au travail de la Conférence de La Haye. »**

Philippe LORTIE, Premier secrétaire, Conférence de La Haye de droit international privé, Bureau permanent, La Haye (NL).

Débat

Fin de la première journée

Mercredi 29 janvier 2014

09h30 - 11h00 **« L'exécution des décisions rendues par des tribunaux civils et religieux. »**

Mohamed HADDOUTI, Vice-président du tribunal de première instance de Nador ; Président de chambre à la Section de la Justice de la Famille, Maroc.

Débat

11h00 - 11h30 Pause café

11h30 - 13h00 **« La résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale : l'expérience portugaise. Rapports entre juridictions religieuses et juridictions civiles. »**

António José FIALHO, Juge au tribunal des affaires familiales et de la jeunesse, Barreiro, Portugal.

Débat

13h00 - 14h30 Déjeuner

14h30 - 16h30 « **L'unification de la jurisprudence entre juridictions religieuses et juridictions civiles dans les pays partenaires du Voisinage Sud.** »

Ben Tzion GREENBERGER, Magistrat de liaison pour l'Etat d'Israël, Réseau international de juges de La Haye, Convention de La Haye sur l'enlèvement international d'enfants, Israël.

Débat

Fin de la deuxième journée

Jeudi 30 janvier 2014

09h30 - 11h00 **Tour de table. Présentation des participants par les participants et présentation de la situation dans les pays partenaires du Voisinage Sud au niveau de la répartition des compétences entre juridictions religieuses et juridictions civiles, et autres organismes de résolution des conflits dans les pays partenaires du Voisinage Sud. (III)**

Chaque délégation disposera de **12-15 minutes** environ pour se présenter et décrire la situation actuelle dans son pays dans les domaines couverts par ce séminaire.

Débat

11h00 - 11h30 Pause café

11h30 - 13h00 **Etablir le critère régissant la juridiction en matière de protection de l'enfant. Aperçu de la législation en vigueur (législation de l'UE, conventions internationales, etc.) en matière de litiges portant sur des conflits de famille transfrontaliers. Problèmes spécifiques liés à la reconnaissance à l'étranger des décisions rendues dans les conflits transfrontaliers en matière familiale, y compris les décisions rendues par les tribunaux religieux ou prises sur la base de textes religieux. (I)**

Estelle GALLANT, Docteur en Droit privé, Maître de conférences à l'Université Paris 1, France.

Débat

13h00 - 14h30 Déjeuner

14h30 - 15h30 **Etablir le critère régissant la juridiction en matière de protection de l'enfant. Aperçu de la législation en vigueur (législation de l'UE, conventions internationales, etc.) en matière de litiges portant sur des conflits de famille transfrontaliers. Problèmes spécifiques liés à la reconnaissance à l'étranger des décisions rendues dans les conflits transfrontaliers en matière familiale, y compris les décisions rendues par les tribunaux religieux ou prises sur la base de textes religieux. (II)**

Estelle GALLANT

15h30 - 16h00 **Session plénière, débat et conclusions. Clôture du séminaire.**

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS

Andrés SALCEDO VELASCO

Fin du séminaire de formation

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le projet

Le projet Euromed Justice III financé par l'UE avec un budget de € 5 millions pour la période 2011-2014 entend poursuivre les succès remportés par Euromed Justice I et II, comme le développement d'un espace euro-méditerranéen de coopération dans le domaine de la justice, en soutenant le renforcement de la capacité des partenaires et en promouvant la modernisation de la justice, y compris un meilleur accès à la justice.

Ce projet est mis en oeuvre par le consortium dont le chef de file est l'Institut Européen d'Administration Publique (IEAP) et qui est composé de la FIIAPP (*Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Pública*), l'IRZ (*Deutsche Stiftung für Internationale Rechtliche Zusammenarbeit*) et la SOFRECO (Société Française de Réalisation d'Etudes et de Conseil). L'IEAP à Barcelone est l'Unité de gestion du programme pour le Projet EuroMed Justice III.

Les pays bénéficiaires de ce projet sont les pays partenaires du Voisinage Sud, à savoir : la République algérienne démocratique et populaire, la République arabe d'Egypte, Israël, le Royaume hachémite de Jordanie, le Liban, le Royaume du Maroc, la Palestine, la République arabe syrienne (qui fait formellement partie du projet même s'il y a une suspension temporaire et partielle du projet EuroMed Justice III en termes de participation syrienne), la République tunisienne et la Libye en tant que nouveau pays partenaire du Voisinage Sud bénéficiaire du projet.

Le projet EuroMed Justice III traite plus particulièrement de questions relevant des thèmes de l'accès à la justice et aide judiciaire, résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale, et droit pénal et droit pénitentiaire.

Les activités du projet consistent essentiellement dans la réalisation de groupes de travail (1^e phase du projet) et l'organisation de sessions de formation et de visites d'étude sur les 3 composantes du projet (2^e phase du projet). Des rapports de recherche et des manuels ont été élaborés au cours de la première phase et publiés à l'issue de celle-ci, et des modules didactiques seront présentés au cours de cette deuxième phase du projet.

Le séminaire de formation

Ce séminaire se situe dans le cadre de la deuxième composante du projet: « Résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale.

La plupart des experts considèrent que la formation est au coeur même de tout processus de changement touchant les institutions qui fonctionnent bien et la bonne gouvernance. Une formation complète, équilibrée et plurielle est une condition préalable si l'on veut que l'administration de la justice soit respectée et digne de respect. C'est pourquoi, cette deuxième phase du Projet EuroMed Justice III est appelée à jouer un rôle significatif à travers les activités de formation en vue de contribuer à renforcer l'espace de justice euro-méditerranéen.

Le titre de ce séminaire est : « Les structures de résolution des conflits. La reconnaissance et l'exécution des décisions rendues dans des affaires transfrontalières ».

Plus particulièrement, cette session se concentre sur la répartition des compétences entre les juridictions civiles et les juridictions religieuses et d'autres organismes de résolution des conflits que l'on trouve dans la région, et les rapports entre eux. En outre, et parmi d'autres questions abordées, on se livrera à une analyse des principaux problèmes spécifiques liés à la reconnaissance à l'étranger des décisions rendues dans les conflits de famille transfrontaliers ou l'importance d'établir le critère qui régit la juridiction en matière de protection de l'enfant et les rapports entre les juridictions civiles et les juridictions religieuses.

A cet égard, les différents sous-thèmes traités nous permettront de réaliser une analyse approfondie de plusieurs aspects pertinents qui sont directement liés au rôle essentiel que les conflits transfrontaliers en matière familiale jouent aujourd'hui, qui plus est si l'on tient compte de l'augmentation du nombre de mariages mixtes. Ainsi, nous allons partager l'avis des experts internationaux et l'approche qu'ont les participants de ces questions à partir de leur propre perspective, de leur expérience et de leurs compétences respectives.

Grâce à une discussion approfondie et détaillée, nous connaissons la situation actuelle dans les différents domaines qui sont détaillés dans l'ordre du jour, tous étant de grands sous-thèmes qui seront débattus à l'occasion de ce séminaire.

Ce séminaire nous permettra aussi de connaître les différentes caractéristiques que l'on rencontre dans la région et de mieux nous connaître mutuellement au travers d'un échange d'expériences et d'idées entre les participants.

Méthode de travail

Le point de départ est que tous les participants soient conscients du fait qu'ils seront les principaux acteurs du séminaire de formation dès lors qu'ils seront en mesure de partager leurs expériences et vues respectives sur les questions abordées.

Nous attendons des experts qui participent à ce séminaire qu'ils aient une connaissance approfondie des thèmes à l'ordre du jour et qu'ils puissent brosser un tableau détaillé de la situation actuelle dans leurs pays respectifs à ce sujet. Nous souhaitons aussi qu'ils se préparent à l'avance pour la discussion afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles.

Dans ce contexte et afin de garantir une bonne préparation, l'Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet fournira aux participants, au moins deux semaines avant la date du séminaire, l'ordre du jour du séminaire ainsi qu'une liste des documents pertinents traitant des questions abordées. Ces documents seront aussi disponibles sur le site Internet du Projet EuroMed Justice III où les participants pourront les télécharger.

En outre, il y a lieu de souligner que la méthodologie des sessions de formation ne repose pas sur la méthodologie traditionnelle faite de cours *ex cathedra*; au contraire, notre intention est de mettre l'accent sur des exposés interactifs et une approche pratique permettant un transfert de connaissances et d'expérience.

Il ne faut pas oublier que même si c'est l'expert qui détermine le cadre de son exposé, l'objectif des séminaires de formation n'est pas un simple transfert de connaissances, mais plutôt de donner aux participants la possibilité de partager leurs expériences et points de vue sur les questions qui sont

traitées. Cette méthodologie nous permettra ensuite de profiter de l'expérience de nos collègues et, à notre avis, l'atmosphère de travail devrait faciliter les rapports entre les participants. A cet égard et aussi pour provoquer le débat, on introduira des études de cas ou ateliers dans les différents séminaires de formation en fonction des questions débattues.

La qualité des différentes sessions sera évaluée au moyen de formulaires d'évaluation qui seront remis aux participants à l'issue du séminaire. Après chaque séminaire de formation, ses résultats seront ainsi évalués par les participants, y compris la perception subjective qu'ils ont du contenu et des formateurs. Il est très important que l'on sache dès le début quel est l'avis des participants, car nous savons que même si nous faisons de notre mieux pour garantir la qualité de chaque activité, les avis et points de vue des participants nous aideront à percevoir certains détails qui peuvent être améliorés pour les sessions futures.

Experts

Quatre (4) experts de chaque pays partenaire du Voisinage Sud sont censés participer à chaque séminaire de formation.

Groupe cible

Juges, avocats et procureurs, fonctionnaires des ministères de la Justice et des autorités de l'administration des tribunaux, huissiers et autres personnels auxiliaires des tribunaux, formateurs appartenant à des institutions de formation des juges/procureurs/avocats, et représentants d'acteurs non gouvernementaux s'occupant des thèmes couverts par les séminaires.

Plus particulièrement pour ce séminaire, il serait souhaitable que dans la mesure du possible les participants aient une expertise, des compétences ou de l'expérience du droit de la famille, et plus spécifiquement du droit international de la famille et des conflits transfrontaliers en matière familiale. En outre, la présence de membres du ministère de la Justice impliqués dans ce genre de conflits ou des autorités centrales du ministère de la Justice chargées des conflits transfrontaliers en matière familiale et d'affaires relatives à la famille serait également très appréciée.

Les experts devront avoir le profil requis, posséder une grande connaissance et avoir une vision globale du sujet traité, et doivent être disposés à livrer une contribution effective au séminaire de formation.

Sachant qu'il y aura un "tour de table" le premier jour du séminaire, il faudra que chaque délégation prépare un bref exposé avant le séminaire.

La qualité des experts proposés est la principale garantie de voir les efforts que nous déploierons ensemble au cours des séminaires déboucher sur une bonne analyse et un diagnostic exact de la situation dans les domaines abordés, et sur un échange d'informations à la fois utiles, fiables et exactes.

Documentation

Une liste de la documentation de base sera remise par l'Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet au moins deux semaines avant la date du séminaire :

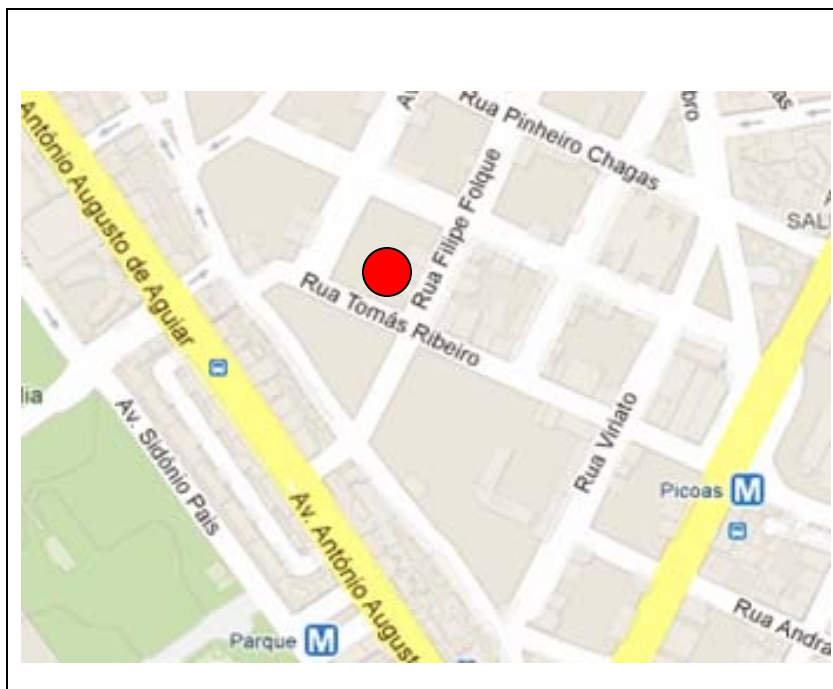
- Documentation internationale pertinente en la matière produite par l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, les Nations unies, la Conférence de La Haye, etc.
- D'autres documents, le cas échéant, ceux fournis par les participants de nos partenaires du Voisinage Sud.
- Documents de travail.
- Bibliographie.

Ces documents seront envoyés aux participants avant la réunion en même temps que la liste de la documentation de référence. Ils seront également remis aux participants lors du séminaire.

Langues de travail

Français, anglais et arabe avec interprétation simultanée pendant toute la durée du séminaire.

Lieu où se tiendra la réunion :



HOTEL REAL PALACIO

Rua Tomas Ribeiro. 115

1050-228 LISBOA

Tel: +351 213 199 500

WWW.REALHOTELSGROUP.COM